

Délibération du Conseil municipal du 11 avril 2023

Date de convocation : L'an deux mille vingt-trois, le onze avril, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Maxence GILLE, Maire.

04/04/2023

En exercice : 27 Présents : M. Maxence GILLE - Mme Karine ROUSSET – M. Daniel SEVILLANO – Mme Catherine BEGUIN – Mme Nathalie COUILLARD – M. Romain SEVILLANO – Mme Christelle REMERE – M. Laurent COURTIAT – Mme Jeannine TURLURE – M. Nicolas LAVALLEE – Mme Sylvie FOUGERAY – M. Sébastien COSTARD – M. Georges BACCON – M. Jean-Paul BORIE – Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU – M. Fabrice DELARGILLIERE – Mme Brigitte DA SILVA – M. Jean-Michel LEMSEN.

Présents : 18

Votants : 22

Pouvoirs : M. Jacques TOUPRY à Daniel SEVILLANO – Mme Auziria MENDES à Georges BACCON – Mme Ndeye DIA BRANDONE à Maxence GILLE – M. Cyril DEBOOSERE à Romain SEVILLANO.

Absents excusés : M. Pierre COURTIER - M. Olivier GANDAR - Mme Rafea LAOUADI – Mme Mélanie GENTILS – Mme Clarisse NOEL.

Christelle REMERE a été élue secrétaire de séance.

N° de délibération : 25-2023

Objet : **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Monsieur le Maire propose à Madame Karine ROUSSET, adjointe, la présidence de la séance conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Madame Karine ROUSSET propose d'examiner le compte administratif communal 2022 conforme au compte de gestion du receveur et qui s'établit comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses : 3 188 537,65 €

Recettes : 3 165 611,73 €

➤ Résultat de l'exercice 2022 : - 22 925,92 €

Investissement :

Dépenses : 351 403,60 €

Recettes : 405 349,18 €

➤ Résultat de l'exercice 2022 : + 53 945,58 €

Résultat de l'exercice N-1 (2021) de fonctionnement : + 195 731,76 €

Résultat cumulé de fonctionnement de l'exercice 2022 : + 172 805,84 €

Résultat de l'exercice N-1 (2021) en investissement : + 30 151,59 €

Solde d'exécution cumulé d'investissement de l'exercice 2022 : + 84 097,17 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil municipal approuve, à la majorité des voix (18 pour et 4 contre), le compte administratif 2022.

Fait à Lizy sur Ourcq, le 11 avril 2023.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,

Maxence GILLE



Le secrétaire de séance,

Christelle REMERE

A handwritten signature in black ink, appearing to be "C. Remere", is written below the name.